



Prime COVID : des interprétations déloyales !

En région, alors que certains encadrants prônent un partage le plus large et le plus juste possible, d'autres s'affranchissent de l'esprit et du sens de l'accord signé concernant l'attribution de la prime COVID.

Certains encadrants ont en effet eu la tentation de décider de ne reconnaître que l'engagement de leurs pairs. Ils entretiennent un entre soi déloyal, malsain, injuste et malhonnête.

Rétablissons la vérité :

- ☛ Pour rappel, l'enveloppe globale de cette prime est de 1,7 million d'euros.
- ☛ La Direction estime que cela représente environ 20 % des salariés de GRDF qui vont percevoir une prime pouvant aller de 500 à 1200 euros.
- ☛ Il s'agit d'une prime applicable à tous les agents de tous collèges dont le travail pendant la crise est allé au-delà de leurs missions habituelles et qui ont contribué à assurer la continuité de fonctionnement des activités essentielles de l'entreprise.
- ☛ Il ne s'agit pas d'une prime pour tous les salariés. Mais de là à l'interpréter comme étant une prime destinée aux seuls managers, il n'y a qu'un pas que la CGT dénonce et que même la Direction nationale conteste.

D'autres encadrants estiment qu'ils doivent récompenser 20 % de leurs agents. C'est là aussi une interprétation erronée.

- ☛ Au niveau national, ce sont 20 % des salariés de GRDF qui devraient la percevoir, mais cette règle ne s'applique pas au sens strict dans chaque service. Autrement dit, dans une équipe il est possible que 10, 50 voire 100% des agents puissent y prétendre. D'ailleurs tous les managers n'ont pas travaillé au-delà de leurs missions habituelles et n'ont pas contribué à assurer la continuité de fonctionnement des activités essentielles de l'entreprise, ils n'y ouvrent pas tous droit non plus.



Si des encadrants doivent percevoir une prime moins importante pour que des salariés en exécution ou en maîtrise en bénéficient, alors il n'y a qu'un pas qu'ils doivent, cette fois, franchir. D'autant que pour les cadres et les agents de la haute maîtrise, il existe des dispositions qui permettent déjà de rétribuer l'investissement et la performance, comme les RPCC et les RPCM.

Enfin, tordons le cou à un fantôme que certains encadrants utilisent pour se dédouaner de leur mesquinerie. S'il est vrai que certaines organisations syndicales ont porté pendant les négociations l'accès à cette prime pour les représentants du personnel, la FNME CGT appelle tous ses élus et mandatés à y renoncer.

Rapprochez-vous de vos représentants CGT afin d'obtenir de la transparence et de faire respecter les droits de chacun.

Ne laissons pas la vénalité de quelques-uns l'emporter. La Direction doit assumer ses décisions et faire respecter l'esprit et les engagements qu'elle a pris pendant les négociations des accords.

Si 1,7 million d'euros ne suffit pas, elle ne doit pas oublier que l'enveloppe des dividendes non versées de 150 millions d'euros est disponible !

